

Compte rendu du Conseil d'école du mardi 19 octobre 2021

Personnes présentes :

Mme ENNEBATH-IGRAN, Directrice de l'école chargée de la classe CE2/CM1, Mme TRIBOLATI, Enseignante de la classe CM1/CM2, Mme BOUCHET, Enseignante de la classe CP, Mme DEIXONNE, Enseignante de la classe de CE2, Mme TABARANI, Enseignante de la classe de CE1, Mme COURVAUD, Enseignante de la classe PS/MS/GS, Madame LEFEUVRE, Enseignante de la classe de MS/GS, Mme FRUYTIER, Représentante de parents élus titulaire, Mme LECHEVALIER, Représentante de parents élus titulaire, Mme PHILIPPE, Représentante de parents élus suppléante (procuration de Mme BRUNET), M CONSTANT, Représentant de parents élus titulaire, Madame LAGNES, Adjointe au Maire chargée de l'Education, Madame FLIH, Responsable des services de la mairie

Personnes absentes excusées :

Mme RAMON, Enseignante de la classe de PS/GS, M MARTIN assurant le temps de décharge de la Directrice, Mme COPY, assurant le complément de service de Mme LEFEUVRE, Mme BRUNET, Représentante de parents élus titulaire, Mme CZAPKA, Représentante de parents élus suppléante, M BADUEL, Représentant de parents élus titulaire, M LOVIGHI, Représentant de parents élus titulaire, M CAETANO, Représentant de parents élus titulaire, M DERRAZ, Représentant de parents élus titulaire

Début de séance : 18h15

1. Présentation de l'équipe pédagogique.

Classes de maternelle :

- Classe de PS-GS :
 - Mme RAMON
 - Atsem à plein temps : Mme Véronique SIMON
- Classe de PS-MS-GS :
 - Mme COURVAUD
 - Atsem : Mme Stephanie FERREIRA le matin / Mme Laura DARWISH de 15h00 à 16h30 (le mardi Mme FERREIRA)
- Classe de MS-GS :
 - Mme LEFEUVRE le lundi, le jeudi et le vendredi. Mme COPY le mardi
 - Atsem : Mme Laura DARWISH le matin et de 13h30 à 15h00 (le mardi Mme FERREIRA)

Classes d'élémentaire :

- Classe de CP : Mme BOUCHET
- Classe de CE1 : Mme TABARANI
- Classe de CE2 : Mme DEIXONNE
- Classe de CE2-CM1 : Mme ENNEBATH-IGRAN/ M MARTIN 1 mardi sur 3 et le vendredi
- Classe de CM1-CM2 : Mme TRIBOLATI
- Enseignante EFV : Mme Véronique SIMON (intervient le vendredi matin)

2. Effectifs de l'année en cours, structure des classes et organisation de l'école.

Il y a actuellement 192 élèves dans l'école.

Structure des classes :

- ♦ Classe de PS/GS de Mme RAMON : 15 PS et 10 GS soit 25 élèves
- ♦ Classe de PS/MS/GS de Mme COURVAUD: 11 PS 5 MS et 8 GS soit 24 élèves
- ♦ Classe de MS/GS de Mme LEFEUVRE et Mme COPY: 8MS et 16 GS soit 24 élèves

Soit un total de 73 élèves en maternelle.

- ♦ Classe de CP de Mme BOUCHET: 26 CP
- ♦ Classe de CE1 de Mme TABARANI : 23 CE1
- ♦ Classe de CE2 de Mme DEIXONNE: 24 CE2
- ♦ Classe de CE2/CM1 de Mme ENNEBATH-IGRAN et M MARTIN: 6 CE2 et 17CM1 soit 23 élèves
- ♦ Classe de CM1/CM2 de Mme TRIBOLATI : 6 CM1 et 17 CM2 soit 23 élèves

Soit un total de 119 élèves.

Le plan Vigipirate étant à son plus haut niveau, les parents d'élèves de maternelle et notamment Petite Section ne peuvent rentrer au sein de l'école pour accompagner ou venir chercher leur enfant.

Le protocole sanitaire est désormais au niveau 1. Le masque n'est plus obligatoire en élémentaire. L'aération des locaux et le lavage des mains régulier restent obligatoires. Les élèves d'élémentaire sont accueillis au sein de leur classe après lavage des mains. Les élèves de maternelle sont accueillis dans la cour.

Les parents d'élèves élus s'interrogent sur le peu de remplacement en cas d'absence d'enseignant (1 seul remplacement depuis le début de l'année malgré plusieurs absences). Rappel du compte rendu du conseil d'école du 09/02/21 : « Lorsqu'un enseignant de l'école est absent, la Directrice informe l'Inspection de circonscription (Claye Souilly) qui informe à son tour Melun (Inspection Académique) en faisant une demande de remplaçant. L'école Etienne Martin n'est pas prioritaire car il y a de nombreuses écoles qui sont composées uniquement de 2,3 ou 4 classes. La priorité est donnée à ces petites structures lorsque les enseignants de celles-ci ne sont pas tous présents. » La directrice explique que c'est plus facile de répartir les élèves sur les écoles avec plus de classes. Beaucoup d'autres écoles commencent à 8H30 et bénéficient plus de remplaçants (l'Inspection est alors prévenue plus tôt). De plus, il y a moins de remplaçants qu'avant.

Les parents d'élèves élus souhaitent savoir si l'équipe enseignante est intéressée par un intervenant en sport ou en anglais et demande à la mairie si cela serait envisageable.

Eventuellement, l'équipe enseignante pourrait être intéressée par un intervenant en EPS mais elle souhaite réfléchir plus longuement à ce projet. Dans le cas où l'équipe serait d'accord, la Directrice se rapprocherait de la mairie pour en étudier la faisabilité. Les parents élus s'interrogent plus sur l'enseignement de l'anglais et de l'accent des enseignantes que de l'EPS. Selon eux, les élèves n'auraient pas un niveau suffisant en anglais à leur entrée au collège. Les parents élus ajoutent qu'un intervenant d'anglais permettrait donc d'améliorer le niveau des élèves. La directrice répond que l'équipe pédagogique utilise des outils comme des CD (ou autre) pour leur permettre d'écouter un accent adapté et que le travail des enseignants est suivi par la circonscription. Les besoins de l'équipe pédagogique se situeraient éventuellement davantage sur l'EPS.

3. Le règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été joint aux invitations à tous les partenaires du Conseil d'école. Ce règlement est départemental. Des points spécifiques à notre école sont inscrits dans les encadrés. Pas de changement pour cette année.

Vote du règlement intérieur de l'école à l'unanimité.

4. L'exercice PPMS Attentat-Intrusion.

Il aura lieu avant les vacances de Noël. Le scénario a été envoyé aux écoles par l'Inspection Académique.

Le protocole est identique aux années précédentes. Les élèves seront confinés dans leur classe, au sol, sous les tables quand cela est possible. Ils seront éloignés des fenêtres et devront être silencieux. Les élèves seront informés de ce protocole. Les enseignants communiqueront par SMS sur l'avancée des événements. Une fiche d'informations sera remise aux familles dès le jeudi 21 octobre afin de leur expliquer le comportement à adopter en cas d'urgence. Rappel : il ne faut surtout pas se déplacer à l'école : les familles prendraient des risques et en feraient prendre aux secours également. Il faut écouter la radio (Bandes FM précisées sur le document distribué jeudi) et ne pas appeler l'école : les lignes risqueraient d'être saturées et empêcheraient les secours de contacter l'école. Un parent élu demande si après plusieurs années les enseignants voient des effets sur les enfants. La directrice répond que ces exercices permettent d'améliorer des petites choses d'année en année (tel que opacifier les fenêtres donnant sur le couloir) et que les élèves réagissent également mieux. Les enfants sont prévenus et préparés avant chaque exercice.

Lors du prochain exercice, des parents seront observateurs afin de dire à l'équipe ce qui est bien fait ou ce qu'il faudrait améliorer, modifier.

5. Les projets de l'école.

■ Projet d'école

Un nouveau projet d'école sera rédigé cette année. Un parent élu demande des explications sur le projet d'école. La directrice explique que le nouveau projet d'école commencera dès cette année et sera axé autour de plusieurs piliers. Des actions sont menées dans le cadre de ce projet d'école dès la maternelle. Les piliers ne sont pas encore connus.

■ Photographie de classes

La photo de classe aura lieu le vendredi 22 octobre au matin. Il n'y aura pas de masque pour les enfants. Les enseignants resteront eux masqués. La photo se fera en extérieur, si possible.

■ Photographie individuelle

La photographie individuelle aura lieu le 26 novembre au matin. Nous n'avons pas d'information concernant les photographies de fratries cette année. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des informations) ce sujet, en fonction de la situation sanitaire.

■ Opération chocolats

L'opération vente de chocolats est reconduite cette année. N'hésitez pas à faire participer votre entourage. 25% des recettes reviennent à l'école et permettent de financer des projets et du matériel pédagogique pour les élèves. Les bons de commande et paiements doivent être retournés à l'école le 12 novembre dernier délai. Il est également possible de commander sur Internet avec les codes disponibles sur les catalogues distribués.

■ Sorties

Les parents élus souhaiteraient savoir si des sorties à but pédagogique sont prévues cette année.

Il n'y a pas de projets de sortie pour ce premier trimestre en élémentaire. Les classes de maternelle se rendront peut-être à la cueillette.

Les sorties sont l'aboutissement d'un projet. Elles ne sont pas obligatoires. Les réservations se font à l'avance et la situation actuelle ne donne aucune garantie sur la faisabilité au jour J. Les acomptes versés sont difficilement remboursés. Pour information, l'acompte versé pour la classe de découverte en 2020 n'a toujours pas été remboursé. Les parents élus font remarquer que ce non remboursement concerne un seul projet. Ils souhaitent savoir s'il y aura d'autres sorties prévues que la cueillette car c'est une question posée tous les ans par l'ensemble des parents.

La directrice répond qu'il y a eu des sorties effectuées chaque année avant la crise sanitaire, au moins une par classe. Elle précise que les sorties doivent avoir un réel but pédagogique et qu'elle ne les autorise pas, pour le moment, sur Paris. Les parents élus ne comprennent pas pourquoi des sorties ne se font pas avec le grand choix possible en région parisienne et demandent que les enseignants disent clairement leur projet dès la réunion de rentrée s'ils souhaitent faire une sortie ou non. A la réunion de rentrée, il n'est pas envisageable d'anticiper une sortie de fin d'année.

Un parent élu s'interroge sur l'intérêt pédagogique d'une sortie à la cueillette et suggère de ne plus la faire. La directrice répond que les enfants cueillent eux-mêmes des fruits et peuvent ensuite élaborer des recettes avec ce qui a été cueilli. Une enseignante de maternelle précise qu'il y a également des ateliers pédagogiques organisés pour chaque classe avec un véritable objectif pédagogique.

La directrice explique que la coopérative scolaire ne sert pas uniquement aux sorties scolaires comme cela est précisé à chaque réunion de rentrée.

Les parents élus souhaitent savoir à quoi a servi l'argent récolté ? La directrice répond qu'une partie a servi à l'achat de malles pédagogiques, de jeux, des projets ponctuels comme l'électricité, des fichiers en mathématiques, des classeurs d'anglais, des romans, les fêtes des parents, etc. Tout ceci est détaillé dans les précédents compte-rendus de Conseil d'école.

Ils demandent si la coopérative est dépensée en une fois ou au fur et à mesure ? La directrice répond que les achats sont étalés sur l'année. Mme Ramon, mandataire de la coopérative, fait un compte-rendu de tout ce qui a été acheté à la fin de l'année scolaire et cela est précisé sur le bilan du conseil d'école.

Les parents souhaitent avoir une visibilité sur les dépenses des enseignants. La directrice informe que les parents élus peuvent avoir accès aux comptes sur demande.

6. La communication parents-école, le suivi de la scolarité des élèves. La communication mairie/école

La communication parent école se fait régulièrement par le biais du cahier de liaison (cahier rouge). Les réunions de rentrée ont eu lieu courant septembre dans toutes les classes. Des rendez-vous individuels peuvent avoir lieu à la demande de la famille ou de l'enseignant. Possibilité de rendez-vous téléphoniques. Remise des livrets en main propre pour ce 1^{er} semestre : fin janvier pour tous.

Pour les résultats des évaluations CP et CE1, des rdv individuels avec les familles ont également été organisés lorsque cela était nécessaire. Dans tous les cas, tous les parents ont été informés des résultats de leur enfant.

Un blog a été créé afin que les informations et la vie de l'école soient accessibles par tous rapidement. Il manque encore quelques autorisations de prise de vue. Seuls 54 parents sont inscrits sur le blog pour le moment.

En cas de fermeture de classe pour cas de Covid-19, toute la communication se fera par mail. Les familles qui ne sont pas équipées pour l'impression de documents envoyés, pourront venir à l'école récupérer ce qui est nécessaire.

Question des parents élus : les besoins (matériel....) des enseignants ont-ils été remontés à la mairie ? Quelle est la position de cette dernière quant aux demandes ?

Lorsque les enseignants ont besoin de matériel ou de petits travaux, ils en font la demande à la Directrice qui formule une demande auprès de la mairie. La mairie donne satisfaction à la quasi-totalité de toutes les demandes formulées (achat de matériel ou travaux). Nous tenons à souligner que la mairie a débloqué environ 3 000 euros pour une commande de mobilier non prévue au budget initial. Les parents élus souhaitent comprendre comment cela fonctionne et savoir qui est l'interlocuteur de la mairie. Les enseignants font la demande de petits travaux (ou autre) à la directrice qui transmet à la mairie.

La mairie explique que le service technique est uniquement composé de 5 personnes et que certaines demandes peuvent également prendre un peu de temps.

Les parents élus souhaitent savoir si Mme Tribolati a bien fait la demande pour des ordinateurs. Celle-ci répond qu'elle a eu un nouvel ordinateur la veille et pour le reste utilisera le matériel informatique présent dans l'école. La mairie de son côté a prévu de réparer 6 mini ordinateurs qui étaient hors fonction.

Les parents élus demandent si la pose de porte-manteaux dans la classe 8 est prévue car demandée depuis quelques semaines. Les porte-manteaux manquants seront installés demain.

7. La coopérative scolaire

Il reste à ce jour 2047.83 € sur le compte de l'école.

Nous avons reçu 2125 euros de dons de la part des parents pour la coopérative de l'école. Il manque encore quelques retours.

Pour rappel, le don à la coopérative scolaire n'est pas une obligation.

L'argent récolté ne sert pas uniquement à financer des sorties. Il permet de financer du matériel pour des projets de classe ou d'école, des albums, des romans, des mallettes pédagogiques....

8. Le périscolaire

- 1) Y a-t-il eu une évolution sur la qualité des repas depuis l'année dernière ? (La qualité reste à priori assez médiocre. A chaque fois que des parents font un retour sur une baisse de qualité, la mairie prévient directement le prestataire qui en tient généralement compte. A partir de cette année, les enfants du conseil municipal vont participer aux réunions avec le prestataire pour porter la parole des camarades par exemple sur l'aspect de la nourriture ou sur leurs préférences. (La première réunion du CME aura lieu au mois de novembre.)

Les parents élus regrettent par exemple que les crudités soient servies avec de la vinaigrette ou que les légumes soient trop fades.

Les enfants ont parlé de sondages effectués par la dame de cantine. La mairie confirme qu'il y a effectivement des sondages ponctuels pour faire un retour au prestataire. Les parents élus voudraient que les sondages concernent le repas du jour-même pour que les enfants puissent se remémorer de ce qu'ils ont mangé.

La mairie pourrait envisager de changer de prestataire pour une qualité supérieure mais cela aurait un coût qui serait à la charge des familles. Une étude devra être faite pour savoir si les parents seraient d'accord pour ce surcoût et le chiffrer. Dans l'ensemble, il est à noter que les repas sont globalement bons. Le prestataire prend en compte les demandes. Il ne faut pas hésiter à faire remonter les remarques.

L'équipe enseignante ajoute qu'il serait intéressant de prévoir plus de féculents pour les repas végétariens car ils sont souvent prévus le jour de la sortie piscine.

La mairie propose aux parents élus de prévenir à l'avance et de venir tester les repas de la cantine.

L'équipe enseignante ajoute qu'il serait intéressant de prévoir plus de féculents pour les repas végétariens car ils sont souvent prévus le jour de la sortie piscine.

La mairie propose aux parents élus de prévenir à l'avance et de venir tester les repas de la cantine.

- 2) Pourrait-on envisager un accord avec le prestataire ou une prise en charge de la mairie des repas des enfants lorsqu'un enseignant est absent ? (Les parents ne sont pas responsables de l'absence de l'enseignant)

La mairie répond que cela n'est pas possible car les repas sont commandés la veille et sont donc facturés. La mairie ne peut pas non plus prendre en charge ces repas. Les tarifs de la cantine du Pin sont déjà très bas par rapport aux communes environnantes.

La mairie prend en charge une partie du coût de chaque repas (la moitié). Le remboursement pourrait être envisagé si la commune ne prenait plus en charge cette part et faisait payer le coût réel. L'enfant dont l'enseignante est absente peut cependant venir déjeuner à la cantine.

La mairie explique que les communes qui ne facturent pas le repas lorsqu'un enseignant est absent possède souvent leur propre cantine, ce qui n'est pas le cas sur Le Pin.

Les parents élus souhaitent que la question suivante soit posée aux parents : les parents préfèrent-ils payer plus cher (le double) et bénéficier du remboursement en cas d'absence d'un enseignant ? La mairie envisage de faire un article dans la gazette ou un sondage.

- 3) Au sujet des délais de réservation du centre de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires, un délai plus court serait-il envisageable ? Notamment pour les parents qui sont soignants ou ceux dans la grande distribution qui ont leur emploi du temps seulement 15 jours à l'avance ?

La mairie répond qu'il est possible de modifier hors délai les réservations des parents qui ont eu un changement d'horaire avec un justificatif à l'appui. Pour un changement sur le jour-même (par exemple à 7h), il faut appeler la directrice du centre de loisirs qui pourra voir si c'est complet ou non.

Les parents élus souhaiteraient que le délai de réservation soit ramené à un mois. La mairie a dû rallonger le délai au niveau du personnel pour pouvoir donner le planning aux animatrices suffisamment à l'avance et n'envisage pas de le raccourcir.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 8 février à 18h10. Les questions doivent parvenir à la Directrice le 25/01/22 au plus tard.

Fin de séance : 20H05